



Vide grenier – Brocante
14 septembre 2025 – MALEMORT
REGLEMENT

- 1- Les participants seront accueillis dès 6h par des responsables du Comité de Jumelage MALEMORT-SAKAL. Ils procéderont à leur accueil et placement. Les exposants doivent se présenter à eux dès leur arrivée. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- 2- Les emplacements sont affectés le jour même, par ordre d'arrivée. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements sans l'accord des organisateurs.
- 3- Tout emplacement réservé et non occupé à 8h30 sera considéré comme libre et pourra être réattribué.
- 4- Les exposants s'engagent à ne remballer leur marchandise qu'après 16h.
- 5- La vente d'armes de toutes catégories est interdite ainsi que celle d'animaux.
- 6- Chaque participant sera responsable de son emplacement, de la surveillance de son stand, de ses prix et de la disposition de la marchandise.
- 7- Chaque participant devra être en mesure de présenter la pièce d'identité correspondant à celle indiquée sur le bulletin d'inscription.
- 8- Pour participer à cette manifestation, les exposants devront réserver leur emplacement en retournant le bulletin d'inscription dûment rempli et signé accompagné du règlement correspondant au nombre de stands voulu et de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité.
- 9- Les renseignements demandés lors de l'inscription sont exigés par la réglementation relative à la vente au déballage. Ils figureront sur un registre tenu par l'organisateur afin de répondre à toute réquisition.
- 10- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.
- 11- Le Comité de Jumelage Malemort-Sakal décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels causés ou subis par les exposants pendant la manifestation.
- 12- Le renvoi du bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- 13- Aucun matériel (table, chaise...) n'est fourni. Prévoir votre parasol, barnum, table, chaises....

Bulletin d'inscription Vide grenier-Brocante
Comité de jumelage Malemort-Sakal
14 septembre 2025 – MALEMORT

A retourner avec le règlement et la photocopie recto-verso de la pièce d'identité à Comité de Jumelage – Hôtel de ville – 14/16 av. J. Jaurès 19360 Malemort ou directement à l'accueil de la mairie.

Je soussigné (e),

Nom : Prénom :
Adresse : CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité : Carte d'identité – Permis de conduire (rayer la mention inutile)

N° : Délivré le : Par :

Pour les professionnels seulement :

Raison sociale : N°RCS :

Réserve stands de 5x3m à 15€ le stand

Joint un chèque de :€ à l'ordre du Comité de Jumelage Malemort-Sakal.

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement et de s'engager à s'y conformer.
- Ne pas avoir participé à deux ventes au déballage en 2025 (vide grenier, brocante...)
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

Fait à le signature